

## Commune de SAINT-JEURES (Haute-Loire)

# DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Chers administrés,

La sécurité des habitants de SAINT-JEURES est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. C'est une compétence partagée entre le maire (article L 2212-1 et 2212-2 du CGCT) et le préfet (article L 2215-1 du CGCT) mais elle concerne également tous les habitants de la commune, acteurs de leur sécurité.

La connaissance des risques existants sur la commune, des conseils de comportement pour s'en prémunir et des mesures d'alerte et de sauvegarde est de nature à mieux garantir l'efficacité de la sécurité civile. Ce document qui vous est adressé est donc un document d'information, prenez le temps de le lire attentivement et conservez-le précieusement ! Sachez qu'en complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif en cas d'événement, l'organisation, l'alerte, l'hébergement et les secours en lien avec le Préfet, au niveau communal. L'article L 125-2 du code de l'environnement pose le droit à information de chaque citoyen quant aux risques encourus dans certaines zones de la commune et des mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

André DUBOEUF, Maire

## Quels sont les RISQUES MAJEURS répertoriés sur la commune de SAINT-JEURES ?

- \* Inondations
- \* Risques climatiques.
- \* Sismique
- \* Rupture de barrage
- \* Radon

### 1) INONDATION

Le dispositif ORSEC « Inondations » prévoit 3 niveaux de vigilance :

**Niveau Jaune** : risque de crue ou de montée des eaux rapide, n'entraînant pas de dommages significatifs mais nécessitant une vigilance particulière. Monsieur le maire et/ou ses adjoints préviennent les personnes des 2 secteurs concernés et les préparent à l'idée d'une éventuelle évacuation, selon qu'évoluera la situation.

**Niveau Orange** : risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. Monsieur le maire ou/et ses adjoints se retrouvent en mairie, se répartissent les tâches pour se rendre directement auprès des personnes les secteurs concernés et procéder à leur évacuation sur la salle polyvalente.

**Niveau rouge** : risque de crue majeure, menace généralisée sur la sécurité des personnes et des biens. Sauf en cas de déclenchement direct du niveau rouge, les mesures d'évacuation des habitants en danger auront déjà été effectuées précédemment

La Commune de SAINT-JEURES est concernée par un type d'inondation, le débordement des ruisseaux de l'Auze, du Mousse et du Lignon et la submersion de certaines zones, notamment lors d'épisodes de pluies très abondantes se déversant en quelques heures principalement en automne (épisodes cévenols).

**Pour mémoire**, la dernière crue importante s'est déroulée le **1<sup>er</sup> et 2 novembre 2008**.

#### Mesures particulières de prévention

Le SICALA procède au nettoyage des berges régulièrement.

## En cas d'alerte

La circulation peut se trouver interdite plus précisément sur les secteurs : « **Les Ribeyres** », « **Chazeaux** », « **Vareilles** », « **Le Rochain** », « **Les Moulins** ».

## Pour en savoir plus

Consultez :

- Le dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- Le site des services de l'état : [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)
- [www.prim.net](http://www.prim.net)
- [www.vigicrues.fr](http://www.vigicrues.fr)

## 2) RISQUES CLIMATIQUES

Les phénomènes climatiques dangereux qui font l'objet d'une vigilance permanente par Météo France et l'alerte du Préfet sont les suivants :

Vents violents	Pluies - Inondations
Orages généralisés	Neige ou verglas
Canicule	Grand froid

La vigilance qui se traduit par une carte nationale peut être consultée sur le site: [www.meteo-france.fr](http://www.meteo-france.fr). Elle comprend 4 niveaux associés à des couleurs :

**Vert** : pas de risque

**Jaune** : phénomènes habituels en Haute-Loire (orages d'été, grêle, neige, verglas...) mais occasionnellement dangereux. Cette vigilance ne donne pas lieu à une alerte.

**Orange** : phénomènes météorologiques dangereux nécessitant une pré-alerte des services de l'Etat et éventuellement du maire et de la population, des médias et la diffusion de conseils de comportement.

**Rouge** : phénomènes météorologiques dangereux d'une intensité exceptionnelle nécessitant une alerte des services de l'Etat, des Maires, de la population ainsi que la diffusion de conseils de comportement.

## Pour mémoire :

Le 7 et 8 novembre 1982, le département a été touché par une chute de neige lourde et une tempête de vent particulièrement dévastatrice pour la forêt et les habitations (toitures).

Les 26 et 27 décembre 1999 : tempêtes

## CONSEILS DE COMPORTEMENT.

### Vents violents

<b>ALERTE ORANGE</b>	<b>ALERTE ROUGE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Risque de chutes de branches et d'objets divers</li><li>- Risque d'obstacles sur les voies de circulation</li><li>- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés</li><li>- Limitez vos déplacements</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Risque de chutes de branches et d'objets divers</li><li>- Voies impraticables</li><li>- Évitez les déplacements</li><li>- Ne pas monter sur les toitures pour tenter de réparer.</li></ul>

### Pluies - Inondations

<b>ALERTE ORANGE</b>	<b>ALERTE ROUGE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Visibilité réduite</li><li>- Risque d'inondation</li><li>- Limitez vos déplacements</li><li>- Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une voie inondée.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Visibilité réduite</li><li>- Risque d'inondation important</li><li>- Évitez les déplacements</li><li>- Ne pas traverser une zone inondée, à pied ou en voiture</li></ul>

### Orages

<b>ALERTE ORANGE</b>	<b>ALERTE ROUGE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Évitez d'utiliser téléphones ou appareils électriques</li><li>- Ne pas s'abriter sous les arbres</li><li>- Limitez vos déplacements</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Évitez d'utiliser téléphones ou appareils électriques</li><li>- Ne pas s'abriter sous les arbres</li><li>- Limitez vos déplacements</li></ul>

### Neige/verglas

<b>ALERTE ORANGE</b>	<b>ALERTE ROUGE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Routes difficiles et glissantes</li><li>- Préparez votre déplacement et votre itinéraire</li><li>- Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'informations routières</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Routes impraticables</li><li>- Évitez les déplacements</li><li>- Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'informations routières</li></ul>

### Canicule

<b>ALERTE ORANGE</b>	<b>ALERTE ROUGE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.</li><li>- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes</li><li>- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir</li><li>- Évitez les activités sportives</li><li>- Recensez et visitez les personnes sensibles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prenez régulièrement des douches sans vous sécher</li><li>- Buvez et sans attendre d'avoir soif (jusqu'à 2 litres par jour)</li><li>- Évitez les boissons à forte teneur en caféine, (trop diurétique) ainsi que les boissons sucrées</li><li>- Prenez de l'eau sous forme solide (fruits, crudités ...)</li></ul>

## Grand froid

<b>ALERTE ORANGE</b>	<b>ALERTE ROUGE</b>
- Évitez l'exposition prolongée au froid et au vent - Veillez à porter des vêtements appropriés	- Veillez au bon fonctionnement des appareils de chauffage

### **3) SISMIQUE**

#### **La sismicité en Haute-Loire :**

Aujourd'hui, le département de la Haute-Loire comprend, en référence au nouveau zonage sismique en vigueur (décret 1255 du 22 octobre 2010) :

- 244 communes en zone de sismicité faible dont Le Puy-en-Velay,
- 16 communes en zone de sismicité modérée.

Saint-Jeures est située en zone de sismicité deux sur une échelle de 5 niveaux.

#### **Pour en savoir plus**

Consultez :

- Le dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- Le site des services de l'État [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)
- [www.prim.net](http://www.prim.net)
- Institut de physique du Globe de Paris : [www.ipgp.fr](http://www.ipgp.fr)
- Le site de la prévention du risque sismique : [www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

### **4) INFORMATION RUPTURE DE BARRAGE**

La commune est concernée par ce risque à cause du barrage de Lavalette. Une petite partie de la commune se trouve dans la zone de proximité immédiate (ZPI), mais il n'y a pas d'habitation concernée.

#### **Pour en savoir plus**

Consultez :

- Le dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- Le site des services de l'État : [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)
- [www.prim.net](http://www.prim.net)

### **5) INFORMATION RADON**

C'est un gaz radioactif, invisible, NATUREL généré dans le sous-sol. Il provient des minéraux contenant de l'uranium généralement présent dans les roches granitiques mais aussi dans d'autres formations géologiques comme celles contenant des phosphates ou des grès.

La région Auvergne est particulièrement propice à la présence de ce gaz dont la concentration, à l'air libre, se trouve diluée par le vent.

### **Mesures de protection :**

- . Ventilez, aérez les pièces de votre maison.
- . Assurez l'étanchéité de sous-sols, des vide-sanitaires, des murs, des passages de canalisation.

### **Pour en savoir plus**

Consultez

- Le dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- Le site des services de l'État [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)
- [www.developpement-durable.gouv.fr/-Radon,889](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Radon,889)
- [www.irsn.fr/fr/connaissances/environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon](http://www.irsn.fr/fr/connaissances/environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon)

### **CONSIGNES GENERALES QUEL QUE SOIT L'INCIDENT**

- Se mettre à l'abri
- Ecouter la radio : France bleue Auvergne
- Respecter les consignes
- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie
- S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté

En cas de risque inondation, l'alerte est donnée par les services de la mairie.
---

**En cas d'évacuation rendue nécessaire, et cela en toutes circonstances :**  
**UN SEUL LIEU DE RASSEMBLEMENT : La salle polyvalente « Maison du Bru »**

### **Numéros utiles :**

**Mairie** : 04.71.59.60.76

**Préfecture** : 04.71.09.43.43

**Sapeurs-Pompiers** : 18

**SAMU** : 15

**Gendarmerie** : 17

**Urgence GAZ** : 0 800 47 33 33

**Centre d'appel européen**: 112

